

AMENDEMENT
déposé par le groupe Centre Démocrate, Républicain et Citoyen

**Rapport 22.01.03 : Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique
en Centre-Val de Loire**

- Considérant que la région Centre-Val de Loire est aujourd'hui le territoire le plus touché par la désertification médicale,
- Considérant qu'en 2021 la région Centre-Val de Loire se situe à peine dans la moyenne nationale avec 52 infirmières formées pour 100 000 habitants,
- Considérant les inégalités territoriales entre départements quant au nombre d'infirmières formées ce qui accroît les pénuries dans les zones déjà les plus en manque de professionnels de santé,
- Considérant les efforts portés ces dernières années pour accroître le nombre d'infirmières formées dans notre région,

Nous proposons :

Page 33 – III Délibératif

La Région s'engage :

- **Pour l'accroissement et la qualité des formations paramédicales**
 - En portant le nombre d'IDE à 1456 dès 2022, et à 1625 dès 2025 en veillant à un équilibre entre tous les territoires de la région, avec un nombre de personnels formés en augmentation très significative sur le Loiret et le Loir-et-Cher, selon le tableau joint en annexe 1.

Ajout du point suivant :

« Et pour l'année universitaire 2025-2026, la Région se fixe l'objectif d'ouvrir 198 places supplémentaires pour atteindre le nombre de 1800 infirmières formées par an sur la Région (soit une hausse de +50% par rapport à 2019). Faisant ainsi de la Région Centre-Val de Loire la première région en nombre d'infirmières formées avec 70/100 000 habitants. »